

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 NOVEMBRE 2015

Date de Convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes CABOCHETTE Sylvie, GADRÉ Chantal, GIRARD Caroline.
MM. BELLETTRE Michel, DELMAS Bertrand,
DEHOSTINGUE Cyprien, GRIMAUX Mickaël, PASCAUD Sébastien, VANDOO LAEGHE Cédric.

Était absent excusé : M. MODESTE Alain.

En hommage aux victimes des attentats, le Conseil Municipal a procédé à une minute de silence.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2015

Lecture du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2015.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF IDEAL : TRAVAUX DE VOIRIE (Aménagement de la rue Arthur Mille)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue Arthur Mille à Bovelles.

Le montant total des travaux s'élève à 70 800,00 € HT soit 84 960,00 € TTC.

Cette estimation correspond au devis présenté par la Communauté d'Agglomération AMIENS METROPOLE .

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil adopte le projet qui lui est présenté, sollicite une aide financière du département au titre du dispositif IDEAL (Intervention Directe pour l'Équipement et l'Aménagement Local), ainsi que l'autorisation de commencement anticipé des travaux.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Conseil Départemental : 10 000,00 €
- Part communale (dont TVA) : 74 960,00 €

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMUNES : TRAVAUX DE VOIRIE (Aménagement de la rue Arthur Mille)

La présente délibération annule et remplace la délibération N°35/11.15 « Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du dispositif IDEAL – Travaux de voirie Aménagement de la rue Arthur Mille » en date du 23.11.2015 et transmis au contrôle de légalité (ACTES) le 24.11.2015.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue Arthur Mille à Bovelles.

Le montant total des travaux s'élève à 70 800,00 € HT et la mission de maître d'ouvrage s'élève à 5 664,00 € HT (8%), soit un total de 76 464,00 € HT.

Cette estimation correspond au devis présenté par la Communauté d'Agglomération AMIENS METROPOLE ainsi qu'à la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil adopte le projet qui lui est présenté, sollicite une aide financière du département au titre du soutien exceptionnel aux communes, ainsi que l'autorisation de commencement anticipé des travaux.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Conseil Départemental : 15 000,00 €
- Part communale (dont TVA) : 61 464,00 €

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal.

SUBVENTION « ECOLE ET CINEMA » A L'O.C.C.E. (Caisse des écoles) ECOLE DE BOVELLES

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de verser une subvention à l'O.C.C.E. (Ecole de Bovelles), d'un montant de 80,00 euros pour participation au projet départemental et académique « Ecole et Cinéma » durant l'année scolaire 2015-2016.

Cette dépense sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé).

DESTINATION – AMENAGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'étude menée pour l'aménagement de deux logements à l'intérieur de l'ancien presbytère. Le coût est estimé à 180 000 €. La dernière offre pour l'achat de ce bâtiment n'est pas encore connue. Le Conseil Municipal lors de sa dernière séance avait décidé d'établir le prix de vente à hauteur de 250 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil n'a pu statuer, cinq conseillers sont pour la vente et cinq sont pour la création de deux logements.

LOCATION DES CHEMINS RURAUX 2015

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote les locations des chemins remis en culture et loués aux agriculteurs de BOVELLES pour 2015.

Compte tenu de l'indice des fermages pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 fixé à 110,05 (indice 2014 : 108,30) les locations se répartissent comme suit :

G.A.E.C. DES NORMANDES : $11,44 \text{ €} \times 110,05 : 108,30 = \underline{11,62 \text{ €}}$

E.A.R.L DES TROIS VALLEES : $65,32 \text{ €} \times 110,05 : 108,30 = \underline{66,37 \text{ €}}$

G.A.E.C. VANDOO LAEGHE : $19,48 \text{ €} \times 110,05 : 108,30 = \underline{19,79 \text{ €}}$

M. DEHOSTINGUE Cyprien : $9,24 \text{ €} \times 110,05 : 108,30 = \underline{9,39 \text{ €}}$

M. BETTEFORT Dominique : $15,83 \text{ €} \times 110,05 : 108,30 = \underline{16,08 \text{ €}}$

M. GODIN Gilles : $1,68 \text{ €} \times 110,05 : 108,30 = \underline{1,71 \text{ €}}$

MAISON DE SERVICE AU PUBLIC : AVIS A DONNER

Exposé : En ouvrant son réseau de bureaux de poste aux opérateurs et aux collectivités souhaitant y proposer leurs propres services, le Groupe de la Poste mutualise les services au public et lutte contre les inégalités d'accès des services au public. Pour les opérateurs et collectivités publiques, l'intérêt de ces maisons se trouve dans la mise en commun de moyens matériels et humains, qui optimisent la qualité des services rendus et améliorent la réponse aux besoins de la population.

Par courriers respectifs en date du 31 juillet 2015 et du 19 septembre 2015, Madame la Préfète de la Somme et Monsieur le Maire de Molliens-Dreuil ont informé que la commune de Molliens-Dreuil faisait partie du projet de schéma départemental : 12 sites ont été retenus lors de la séance de travail du 22/07 dernier et souhaite recueillir l'avis de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- soutient le projet d'implantation d'une Maison de Services au Public (MSAP) au bureau de poste de la commune de Molliens-Dreuil.

- et souhaite vivement que les partenaires nationaux et organismes locaux suivants y soient associés et prioritairement :

Pôle emploi, CNAV, CMSA, CNAF, CNAMTS, SNCF, FINAGAZ, Mission locale, la Trésorerie, la conciliatrice de Justice.

RETRAIT DES DELEGATIONS A UN ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 27 octobre 2015 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 27 octobre 2015 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Monsieur Bertrand DELMAS, 2ème adjoint au maire par arrêté du 28 mars 2014 pour les bâtiments communaux et la gestion du cimetière, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. » Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Bertrand DELMAS dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à la majorité (6 votes pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir Monsieur Bertrand DELMAS dans ses fonctions d'adjoint au maire.

ACHAT D'UNE TABLE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'acheter une table pliante TP2 aux dimensions 120 x 80 stratifiée beige, pour la salle polyvalente, à la Société HENRI JULIEN à BETHUNE, pour la somme de 185,06 € H.T. soit 222,07 € T.T.C. Cette dépense sera imputée en investissement à l'article 2184 et prévue au budget communal 2015.

TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – ANNEE 2015

Dans l'attente de factures à venir concernant l'éclairage dans l'église, une délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2015 – VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2015 N°3/2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

OBJETS DES DEPENSES : Subvention d'un montant de 80,00 € « Ecole et Cinéma » à l'O.C.C.E. (Caisse des écoles) Ecole de Bovelles ; Achat d'une table pour la salle polyvalente.

Diminution sur crédits déjà alloués :

* Chapitre 011, Article 61522 (Entretien de bâtiment) – Somme de : moins 303,00 euros

Augmentation des crédits :

* Chapitre 65, Article 6574 (Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé) – Somme de : plus 80,00 euros

* Chapitre 21, Article 2184 (Autres immobilisations corporelles – Mobilier) - Somme de : plus 223,00 euros

Parallèlement le chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) se verra augmenter de plus de 223,00 euros et le chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) se verra lui aussi augmenter de plus 223,00 euros.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION SUR LA PARTICIPATION D'UN AGRICULTEUR AU DENEIGEMENT ET FIXATION DU TARIF DES PRESTATIONS DE DENEIGEMENT POUR 2015/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention sur la participation d'un agriculteur au déneigement de la commune ainsi que les tarifs de rémunérations des dernières années.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'agriculteur et la commune de BOVELLES, annexée à la présente.

- fixe les tarifs des prestations pour 2015/2016 suivants :

heure de jour : 54,57 € HT soit 60,03 € TTC

heure de nuit (21 h – 6 h) – week-end ou jour férié : 61,88 € HT soit 68,07 € TTC

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR L'ASSOCIATION GYM TONIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par la présidente de l'association Gym Tonic ayant pour objet l'utilisation de la salle polyvalente pour un créneau horaire supplémentaire le mercredi soir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide à titre exceptionnel de mettre à disposition la salle polyvalente à l'association Gym Tonic le mercredi soir de 20 h 00 à 21 h 00 du 1^{er} décembre 2015 au 30 juin 2016.

L'association Gym Tonic versera une participation à la commune d'un montant de 17,00 € par séance.

ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOEL 2015

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 12 décembre 2015. Le Conseil Municipal a prévu l'organisation de cette manifestation.

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Le Conseil Municipal établit les permanences du bureau de vote pour les élections des 06 et 13 décembre 2015.

OPERATION SOM'PROPRE EDITION 2016

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune à l'opération Som'Propre Edition 2016. La date retenue est le samedi 19 mars 2016.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

Présentation de ce rapport concernant l'exercice 2014 par Monsieur le Maire. Le document est disponible à la mairie pour toute personne désirant le consulter.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE D'UNE MODIFICATION DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE – CREATION D'UNE CENTRALE D'ACHATS

Les articles 9 et 31 du code des marchés publics autorisent la constitution d'une centrale d'achats en vue :

- de l'acquisition de biens ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs,
- ou de la passation de marchés ou d'accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs.

Afin de permettre la création d'une centrale d'achats dont Amiens Métropole serait gestionnaire, il convient que le Conseil Municipal se prononce en vue de permettre la modification des statuts de la communauté d'agglomération.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOVELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 5211-17 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 9 et 31,

Vu les statuts d'Amiens métropole,

DELIBERE, à l'unanimité des présents,

Article 1^{er} : un avis favorable est émis en vue de compléter l'article 9 des statuts d'Amiens métropole, intitulé « prestations de services » par les alinéas 3 et 4 de cet article qui seraient ainsi libellés :

« La communauté d'agglomération peut, constituer une centrale d'achats pour elle-même et pour ses communes membres en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services ».

« La communauté d'agglomération peut, en outre, constituer une centrale d'achats à laquelle pourront adhérer des personnes publiques ou privées en vue d'acquérir des fournitures ou des services ».

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la communauté d'agglomération Amiens métropole.

Article 3 Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA PACTe CIDT 2012-2015 – TRAVAUX DE RENOVATION TOTALE DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE BOVELLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection totale de la toiture de l'Église de Bovelles.

Le montant total des travaux s'élève à 353 994,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal sollicite une aide financière du département au titre du Contrat Investissement Départemental Territoire (CIDT), ainsi que l'autorisation de commencement anticipé des travaux.

Le montant de la subvention s'élève à 88 499,00 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

● Village fleuri :

La commune de Bovelles a obtenu sa 2^{ème} fleur en 2015.

Lors des Assises Régionales du fleurissement qui se sont déroulées le 12 novembre 2015, la commune a reçu un chèque de 245,00 €, ainsi que 150,00 € en bon d'achat.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,